

# **Perturbateurs endocriniens : un carton rouge pour l'Union Européenne !**

## **L'encadrement des perturbateurs endocriniens face aux lobbies des industriels !**

Les perturbateurs endocriniens sont définis par l'Anses<sup>1</sup> comme des « substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui peuvent interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines, organes responsables de la sécrétion des hormones. » Cette définition a priori ne fait pourtant pas consensus dans les institutions européennes. Sous la pression des lobbies industriels, la Commission Européenne qui devait définir et encadrer les perturbateurs endocriniens en 2013, a repoussé l'échéance à 2017. Cette inertie a cependant été condamnée par le tribunal de l'Union européenne en décembre dernier car la Commission « n'a pas respecté les délais pour définir les perturbateurs endocriniens dans les biocides. »

## **La France à l'oeuvre !**

En Janvier 2015, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA)<sup>2</sup> affirme que le Bisphénol A « ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs de tous les groupes d'âge. » Malgré cet avis, la France décide d'appliquer le principe de précaution et d'interdire le Bisphénol A dans tous les contenants alimentaires et dans les tickets de caisse à partir du 1er Janvier 2015<sup>3</sup>. La Ministre de l'Environnement, Madame Ségolène Royal annonce lors de ce colloque avoir « saisi officiellement les commissaires européens » pour « faire bouger plus vite » les instances européennes. La Fédération Française des Diabétiques tient aujourd'hui à soutenir l'intention de la Ministre et l'encourage à agir au plus vite.

## **Le rôle des perturbateurs endocriniens dans l'épidémie du diabète !**

La Fédération Française des Diabétiques est aujourd'hui consciente du rôle des facteurs environnementaux comme les perturbateurs endocriniens dans le développement croissant de l'épidémie du diabète.

Il y a urgence à agir ! Pour cela, nous lançons un appel fort à la Ministre de l'Environnement Madame Ségolène Royal et à la Ministre de la Santé Madame Marisol Touraine : - Accroître le rôle moteur de la France pour faire en sorte que les substances perturbatrices endocriniennes soient mieux connues - Limiter les perturbateurs endocriniens pour lutter contre leurs effets sanitaires - Etendre l'interdiction Française du Bisphénol A dans l'ensemble des contenants alimentaires à l'Union européenne.

\* Colloque à l'Institut Pasteur : <https://www.anses.fr/fr/content/2e-colloque-international-du-pnrpe-paris>

<sup>1</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : <https://www.anses.fr/fr/content/perturbateurs-endocriniens-1>

<sup>2</sup> Autorité européenne de sécurité alimentaire : <http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/bisphenol>

<sup>3</sup> 1er janvier 2015 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026830015&categorieLien=id>